

# RAQUETTES A NEIGE. 2021.

## DESCRIPTIF DU SÉJOUR INFORMATION PRÉ CONTRACTUELLE

A destination des participants

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL** : 2FOPEN-JS 65 - 4 rue Alphonse Daudet 65000 TARBES

**SECTION** : MONTAGNE

43 avenue de Toulouse - 31110 LUCHON – Tél. : 06 10 32 01 20 – Mail : [sergecapdessus@orange.fr](mailto:sergecapdessus@orange.fr)

**RESPONSABLE DU SÉJOUR** : Serge CAPDESSUS

### **SEJOUR RAQUETTES A NEIGE. URDOS. 64.**

Du dimanche 7 février 2021 18h au samedi 13 février 2021 17h. 7 jours et 6 nuits.

#### 1. DESCRIPTIF DU SÉJOUR

**DESTINATION(S)** : URDOS 2021

**TRANSPORT** : SANS TRANSPORT

**HÉBERGEMENT** : HOTEL DES VOYAGEURS – Centre Bourg - 64490 URDOS

Au centre d'Urdos, hôtel de 23 chambres réparties en 2 bâtiments (Les Voyageurs\*\* et Le Somport).

**RESTAURATION** : PENSION COMPLETE, boissons non comprises, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour. Petits-déjeuners et dîners au restaurant de l'hôtel. Panier repas froids le midi.

**DESCRIPTION DES VISITES, EXCURSIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PRIX** :

Journées encadrées de raquettes (lieux variés selon les conditions météo et le niveau du groupe). Ski de fond (sans encadrement à la station de ski de fond du Somport).

**Attention** : la licence 2FOPEN ne couvre pas les éventuels dommages corporels subis lors de l'activité ski de fond. Les pratiquants seront couverts par leur assurance individuelle. Ils peuvent choisir de prendre une assurance complémentaire de type Carte Neige (à régler et souscrire par leurs soins).

**FORMALITÉS** :

*\* Les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 01/01/2014 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans pour les adultes après la date de validité indiquée, mais aucune modification matérielle de la carte n'en atteste. L'Espagne n'a pas officiellement transmis sa position quant l'acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage. En conséquence et pour éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est impératif de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée.*

**COVID-19** : L'ensemble des participants aux sorties « raquettes à neige » (personnes inscrites et encadrants de l'activité) respecteront strictement les gestes barrière et la réglementation en vigueur au moment du déroulement du séjour. L'Hôtel des Voyageurs a mis en place le protocole sanitaire officiel élaboré par la profession en lien avec l'État (gestes barrières et désinfections...). Avant leur arrivée, les participants recevront toute modification ou précision utile par mail ou par courrier postal.

## 2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE : 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

**NOMBRE DE PARTICIPANTS : MINIMUM : 4      MAXIMUM : 45**

**Date limite d'annulation du séjour pour cause de nombre de participants insuffisant : 15/01/2021**

### TARIFS

SEJOUR SKI DE FOND : 400 €

SEJOUR RANDONNEES RAQUETTES : 460 €

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE : 12 €/nuit x 6 nuits = 72 €

### Ce prix comprend :

- ▶ La pension complète en chambre double hors boissons, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- ▶ La taxe de séjour
- ▶ L'encadrement des sorties à la journée pour les séjours raquettes
- ▶ Le prêt des raquettes pour les séjours raquettes
- ▶ 1% frais d'Immatriculation Tourisme

### Ce prix ne comprend pas :

- ▶ Le transport aller/retour et sur place
- ▶ Le matériel de ski de fond
- ▶ L'accès au domaine nordique pour le ski de fond, sans encadrement
- ▶ Les boissons aux repas
- ▶ Le supplément chambre individuelle : 72 €
- ▶ La licence 2FOPEN
- ▶ La (les) assurance(s) facultative(s) liées au séjour

**PAIEMENT ACOMPTE : 100 EUROS à la signature du contrat. Versement du solde avant le 12/01/2021.**

### ANNULATION DU SÉJOUR :

En cas d'annulation de la part des participants, se renseigner auprès du responsable du séjour.

En cas d'annulation de la part de l'organisateur, le séjour sera intégralement remboursé.

## 3. ASSURANCES ANNULATION ET MULTIRISQUE VOYAGES FACULTATIVES

Les participants au séjour peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une assurance. Le cas échéant, la souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

**Attention :** les garanties Mondial Assistance incluent désormais les épidémies et pandémies (dont la Covid-19) en cas de maladie liée à la contamination par le virus concerné. **En conséquence, les taux ci-dessous ont subi une légère augmentation qui vous sera communiquée au plus vite.**

Souscription à l'une des deux offres d'assurance voyage **MONDIAL ASSISTANCE** proposées via la Fédération 2FOPEN. **Deux possibilités d'assurance voyage : Annulation seule (1) ou Multirisque voyages (2)**

### TARIF INDIVIDUEL (1 à 9 personnes)

**Annulation seule :** 3,20 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 2,25 €/personne

**Multirisque voyages :** - 60 ans\* : 4,375 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,75 €/personne

+ 60 ans\* : 5,125 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,75 €/personne

\* Age à la date de la souscription du contrat

#### Merci de nous demander :

- ▶ les conditions et garanties d'assurance Mondial Assistance (cf. documents de rentrée adressés aux Comités Départementaux et le site internet [www.2fopen.com](http://www.2fopen.com), onglet tourisme)

**Date et signature du (de la) licencié  
(ou accusé de réception par courriel)**